

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	14 deg. dessus zéro.	53 degrés.	747 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
4 heures.	heu.	7 heures.	Premier quart.		9
5 m.	4 m 45	57 m.			

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS. — A dater du 20 juillet courant, le Censeur sera imprimé en caractères neufs.

Lyon, 9 juillet 1840.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Dans quelques heures nos élections municipales seront terminées. Nous les avons suivies avec sollicitude dans toutes leurs phases ; nous avons voulu étudier l'esprit de notre corps électoral et analyser la loi au moment même où elle fonctionnait ; tout en prenant part à la lutte, nous n'avons pas cessé un seul moment de conserver le calme nécessaire pour juger son caractère. Nous pouvons donc dire le côté faible de la loi, les aberrations du corps électoral, et dire en même temps quelle amélioration nous avons constatée.

Les élections se sont accomplies avec ordre ; partout elles ont été paisibles, partout elles ont eu lieu avec régularité. Les conflits d'opinion n'ont amené aucun scandale : ce fait est saillant et milite en faveur de nos opinions sur la réforme ; il implique dans l'esprit public des mœurs nouvelles, des habitudes légales. Le nombre des électeurs serait notablement augmenté, que les élections se feraient avec le même ensemble et la même facilité. La question d'ordre matériel dans les élections est désormais résolue en France ; les élections municipales font foi de notre assertion.

Cette année les électeurs ont montré plus de zèle, plus d'activité qu'aux élections précédentes. Dans plusieurs sections la lutte a été vivement soutenue, les candidatures chaudement disputées ; dans les sections de Perrache, d'Orléans, de l'Hôpital, il y a eu action politique. La mairie dans ses sections s'est montrée passionnée et militante ; oubliant que la neutralité était pour elle un devoir, elle en est ostensiblement sortie pour prendre part à la mêlée, pour diriger les élections ; ses efforts ont été vains, du moins en partie ; elle s'est donc déconsidérée gratuitement. A l'époque de l'élection de la section d'Orléans, nous avons interpellé M. Martin sur la nature de son intervention, nous l'avons sévèrement jugée ; nos avertissements ont été perdus, M. Martin a gardé le silence et a continué à travailler la matière électorale ; il l'a fait dans des vues personnelles, il l'a fait pour écarter du conseil des individualités qui l'effrayaient ; il voyait dans M. Terme un candidat futur à la mairie, il a voulu vaincre M. Terme. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il redoutait également la nomination de M. Lacroix-Laval par des motifs personnels, il a également cherché à faire échouer M. Lacroix-Laval ; ce n'est pas comme légitimiste que M. Lacroix-Laval l'effrayait, mais comme ancien administrateur de Lyon ; ce n'est pas le triomphe de l'opinion à laquelle M. Lacroix-Laval appartient que M. Martin redoutait, puisqu'il avait placé toutes ses espérances dans M. Boullé, ancien magistrat sous la Restauration et légitimiste bien connu.

Dans la session d'Orléans, M. Martin a agi de même. M. Guérin-Philippon fait partie de la phalange qui le soutient au conseil envers et contre tous. M. Martin tenait à M. Guérin-Philippon comme à la chair de sa chair, aux os de ses os ; aussi n'a-t-il rien négligé pour lui faciliter sa rentrée au conseil. M. Martin a mis tout en œuvre, visites et sollicitations, saluts et courbettes ; enfin il a pratiqué largement son système d'obsessions.

Feuilleton.

M. Léon Boitel vient de publier la 66^e livraison de la *Revue du Lyonnais*, recueil dont l'intérêt va toujours croissant. Ce numéro contient les articles suivants :

Poésie : *Les Pyrénées* (Demogeot) ; *Etre mère et mourir* (Kauffmann). — Histoire : *St-Etienne ancien et moderne* (Isidore Hedde). — Archéologie : *Coup d'œil sur l'histoire des Lyonnais, à l'époque de Nérone et de ses premiers successeurs* (l'abbé Greppo). — Artistes lyonnais contemporains : *Legendre-Hérald* (Pointe) ; *Quinze ans de l'église de Lyon* (F.-Z. Collombet).

Nous empruntons à la *Revue* la pièce suivante :

ÊTRE MÈRE ET MOURIR.

Il fallait mourir jeune fille,
Quand, le front de roses paré,
Tu marchais naïve et gentille,
Le cœur de toi-même ignoré ;
Ou bien encore quand ta résille
Laisait tomber les noirs cheveux
Sur les franges de ta mantille
Qui flottaient aux vents avec eux !

Il fallait mourir, quand riieuse,
Devant nous jeunes étourdis,
Tu courais libre et radieuse
Comme un oiseau du paradis !
Le souvenir de ton image
A peine un jour aurait duré...
Nous aurions dit tous : C'est dommage !
Et nul peut-être n'eût pleuré !
Des heures doucement sonnées
Ont passé depuis, et l'amour
T'a confié deux destinées
Dont tu lui devras compte un jour ;
Il est trop tard ; déjà s'élance
Dans la vie un enfant joyeux,
Chaîne de fleurs qui se balance

Si le corps électoral a fonctionné avec régularité, nous pourrions dire avec dignité, la mairie a agi dans le sens inverse. Elle n'a rien appris et rien oublié. On le voit, le progrès pour M. Martin est une illusion ; il est, sous le ministère de M. Thiers, ce qu'il était sous le ministère de M. Molé. Que lui importent les changements de ministres ? ce qu'il veut avant tout, c'est être maire de Lyon, et maire appuyé par un conseil obséquieux et dévoué.

Nous avons remarqué que les électeurs votants avaient été plus nombreux cette année qu'aux élections de 1837. Cependant le nombre des absents était grand, trop grand, certes ! Les adversaires de la réforme ne manqueront pas de tirer, de l'indifférence d'une partie notable du corps électoral, des conclusions contre l'utilité d'une réforme dans la loi ; ces conclusions ne seront pourtant pas fondées. L'absence des électeurs a souvent des motifs qui ne se rattachent pas à l'indifférence politique. Des électeurs se sont abstenus par cette raison que la loi leur paraît vicieuse ; qu'elle ne peut pas, telle qu'elle est, produire de bons résultats. A ceux-là on ne fera pas le reproche d'insouciance. Ce qu'ils veulent, c'est une législation qui ait pour base le droit commun, qui donne pour résultat des choix conformes aux vœux et aux besoins de tous les habitants de la cité.

Parmi les électeurs absents de leurs sections, on compte aussi un bon nombre qui, calculant les résultats du scrutin, n'ont pas usé de leurs droits par cette raison que leur vote leur paraissait peu utile pour décider l'élection dans le sens de leurs opinions. Il y a là présomption d'indifférence, présomption d'abandon du droit ; mais cette présomption n'a pas sa base dans la négation du droit. Changez les probabilités électorales, faites qu'il y ait dans la section à laquelle ces électeurs appartiennent une lutte sérieuse, et le plus grand nombre se rendront à leur poste. Il ne faut donc pas se hâter de juger l'opinion générale des électeurs par des chiffres établissant le nombre des présents et des absents. L'abandon de fait d'un droit par une portion du corps électoral est à nos yeux la preuve que la loi a besoin d'être modifiée. Cet abandon, en tous cas, ne peut pas servir à repousser les prétentions légitimes des citoyens exclus du droit de voter.

La loi électorale est vicieuse. Un de ses vices radicaux, il faut le reconnaître, c'est de diviser le corps électoral en petites fractions d'électeurs ; l'esprit de quartier fait place à l'esprit de cité ; chaque section tend naturellement à absorber la plus forte partie du budget municipal à son profit ; les habitants de Perrache ne s'occupent pas des habitants de Saint-Just, et réciproquement. On a vu, dans ces dernières élections, se produire d'une manière déplorable les tendances étroites qui malheureusement dominent notre société ; les premières questions qu'on adressait aux candidats étaient celles-ci : Avez-vous domicile dans notre section ? y possédez-vous des propriétés ? Que ferez-vous dans le conseil pour nos intérêts ? Appuyez-vous l'établissement d'un pont dont nous avons besoin, la réparation de notre église, la construction d'une nouvelle fontaine dans telle rue, la vente de telle propriété communale qui se trouve dans un quartier de la section ? Puis on s'enquerrait des autres titres du candidat. Une telle manière de procéder est erronée et contraire aux véritables intérêts de la cité ; si les choses se font ainsi, il faut plutôt en accuser la loi que les électeurs.

Si, avant les élections, nous nous étions bercés de chimériques espérances, nous aurions à le regretter ; mais nous connaissions trop bien l'esprit du corps électoral de Lyon pour nous abuser. Ainsi que nous l'avons souvent établi, il y a progrès dans ses opinions. Chaque année voit grandir l'opposition, chaque année elle gagne dans l'esprit public ; cette amélioration est lente, et le travail de décomposition du juste-milieu n'est pas facile dans une ville qui a été si profondément remuée par la guerre civile et qui est toujours en face des solutions les plus difficiles de l'économie politique. Quoi qu'il en soit, nous avons maintenu tous les conseillers sortants appartenant à l'opposition.

MM. Bergier, Brossette, Acher vont occuper de nouveau leurs sièges, et ils auront de plus, pour les soutenir dans leur laborieuse et utile mission, MM. Coudere et Laforest. Ces deux choix sont pour nous d'un bon augure. Encore quelques années, et l'esprit du conseil sera complètement modifié ; encore quelques efforts, et la minorité que nous suivons de nos vœux, et dans laquelle nous avons à juste titre placé des espérances, sera majorité, tout l'indique. Ainsi les diverses candidatures que nous avons appuyées ont été soutenues par des minorités qui ont gagné en importance ; soyons fidèles à cette devise : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et nous franchirons les obstacles semés sur notre route.

On nous écrit de Marseille :

« Le général Bourmont, venant d'Italie, est arrivé samedi dernier dans notre ville. Les carlistes ont voulu faire une démonstration ; les personnes de la suite du général ont paru avec les couleurs de la duchesse de Berry. La population s'est émue ; des groupes se sont formés. Les carlistes ont fait entendre le cri de *vive le général* ! Alors le peuple a répondu par le chant de la *Marseillaise*. »

« Le général a fait réclamer main-forte pour sa sûreté personnelle. Le commandant de la place lui a envoyé six compagnies d'infanterie et de la gendarmerie pour faciliter son départ ; alors de tous côtés se sont fait entendre ces cris énergiques : *Honte à Bourmont ! honte au traître de Waterloo !* Le général est parti au milieu d'un bataillon carré qui l'a accompagné jusqu'au bateau qui doit le porter à Cette, ce qui n'a pas empêché de briser les vitres de la voiture dans laquelle il était. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

Un supplément extraordinaire au *Moniteur algérien*, que le *Sphinx* a apporté, contient les nouvelles suivantes :

« ALGER, 28 juin. — Je viens de recevoir des dépêches de M. le maréchal comte Valée, qui annoncent le retour prochain du corps expéditionnaire dans le Sahel. »

« L'armée a parcouru de nouveau avec succès la grande vallée du Chélif, et les approvisionnements de Miliana ont été complétés jusqu'au 1^{er} novembre. »

« Abd-el-Kader a vainement essayé de s'opposer à cette opération. Ses efforts se sont brisés devant le courage de nos soldats. »

« Le maréchal a terminé les travaux de défense de Medeah, et a fait faire la récolte des céréales jusqu'à une distance fort éloignée de la ville. »

« Le maréchal-de-camp commandant le territoire d'Alger, »

CORBIN.

Il est probable, d'après cette dépêche, que le maréchal n'aura pas attendu au col l'arrivée des convois qui sont arrivés de Boufarick à Blidah les 21 et 22. L'armée a dû quitter le col le

Ses mains se joignent, puis il prie
Pour que Dieu veuille sur tes pas !
Oh ! quand le jour est trop pénible,
Quand la nuit est lourde à porter,
Quand le destin est inflexible,
Et qu'on n'y peut plus résister,
Si l'on s'enfuit pleine d'alarmes,
Si l'on s'en va sans savoir où,
On marche en baignant de ses larmes
Son enfant qui pend à son cou !
Vainement la vie est amère,
Il faut y boire, il faut souffrir...
Jeune femme, quand on est mère,
On n'a plus le droit de mourir !

KAUFFMANN.

Novembre 1835.

Chronique Théâtrale.

La troupe italienne vient d'obtenir, dès son premier début, un grand et légitime succès, par la précision et l'ensemble avec lesquels elle a chanté la belle partition de *Belisario*, de Donizetti.

Belisario est un opéra seria dont chacun connaît d'avance le sujet. Rien de plus simple, en effet, que la contexture de ce libretto. Belisario, accusé par sa femme, devant l'empereur Justinien, d'avoir voulu s'emparer de l'empire, est disgracié, et termine tristement ses jours dans la misère et l'exil. Voilà tout le sujet, et cette action, si simple en elle-même, a fourni cependant au compositeur plusieurs scènes d'un effet dramatique. Mais, après tout, qu'importe aux compositeurs italiens la marche plus ou moins régulière du drame comme nous l'entendons en France ? l'important pour eux, c'est d'avoir quelques oppositions de passion en jeu, et là-dessus ils jettent tout ce qu'ils ont de mélodie et d'inspiration dans le cœur ou dans la tête, comme un riche manteau de pourpre servant à déguiser les

18 et arriver à Medeah le 20. Les 21, 22 et 23, elle a sans doute employé son temps à travailler aux fortifications et à moissonner les blés et orges des environs. Nous avons dit combien le territoire de Medeah était fertile, et avec quel soin il était cultivé. L'armée, partie le 23, a dû arriver à Miliana le 25, après avoir parcouru de nouveau la belle vallée du Chélif; elle est arrivée le 28 à la ferme de Mouzaïa. Il paraît que dans cette seconde période de la dernière expédition l'armée a eu encore de nombreux combats à livrer, car le général Corbin annonce que les efforts d'Abd-el-Kader se sont brisés devant le courage de nos troupes.

Nous recevrons sans doute par le prochain courrier le journal de l'expédition. Les détails sont impatientement attendus.

L'armée va se reposer et se remettre de ses fatigues pendant trois mois; on profitera de ce temps pour préparer les expéditions du mois d'octobre qui doivent être encore plus importantes que celles du printemps; elles seront probablement commandées par un autre général que M. Valée. On occupera, dit-on, à cette époque, Hamza, Mascara et Tlemcen.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DE LA HALLE-AUX-BLÉS.

(2^e tour de scrutin.)

Electeurs inscrits.....	531
Nombre de votants.....	239
MM. Guinet aîné.....	154
Ricard, candidat de l'opposition.....	84
Voix perdue.....	1

M. Guinet aîné a été proclamé conseiller.

Dans cette élection toutes les voix des légitimistes se sont portées sur le candidat du juste-milieu.

Chronique Lyonnaise.

Les difficultés qui s'opposaient à l'achèvement du quai de l'Arsenal sont enfin levées; les propositions de la ville, que le génie n'avait pas cru devoir accueillir, ont été acceptées par le ministre, et bientôt on pourra démolir les bâtiments dont l'emplacement est nécessaire à la voie publique. Le génie transportera son matériel dans la presqu'île de Perrache. Cette nouvelle voie de communication si vivement désirée permettra de parcourir toute la rive gauche de la Saône sur une magnifique ligne qui ne sera interrompue que par les maisons du Pont-de-Pierre; toutefois cette ligne ne sera réellement complète que lorsqu'on aura élargi le quai de Saint-Vincent dans son entier, du pont de la Feuillée au port Neuville, et le quai Sainte-Marie dans quelques-unes de ses parties.

Puisque le génie va bientôt transporter son matériel dans la presqu'île, n'y pourrait-il pas en même temps transporter son parc d'artillerie qui encombre une partie du cours du Midi? Tous les jours on nous adresse des plaintes et sur cet encombrement et sur la sévérité de la consigne donnée aux soldats qui font faction près du parc. Ainsi un citoyen, sortant de la rue de la Liberté et se rendant chez lui sur le cours du-Midi, a été cette semaine arrêté au moment où il passait près des canons, et a été conduit par la garde à la prison de l'Hôtel-de-Ville. Là on a eu le bon esprit de le relâcher; mais il n'en a pas moins été très-désagréable pour lui de faire un pareil trajet.

Cette sévérité est incompréhensible dans des jours de calme où personne ne songe à s'emparer des canons et encore moins à les enclouer.

Nous savons bien qu'il faut loger les canons quelque part, mais il ne manque pas à Perrache de terrains vagues où on les peut placer sans gêner en rien la circulation.

— Le préfet du Rhône donne avis qu'en vertu des ordres de M. le ministre de la guerre, les jeunes gens placés par leurs numéros dans la 2^e portion du contingent de la classe de 1837 sont appelés sous les drapeaux, et devront être rendus à Lyon le 30 juillet courant, à huit heures du matin. Des ordres de route vont leur être expédiés à cet effet. Ceux des jeunes soldats de cette catégorie qui désireraient se faire remplacer, pourront, après avoir déposé leurs pièces à la préfecture (bureau militaire), présenter leurs remplaçants à la fin des séances que tiendra le conseil de révision, à l'hôtel-de-ville de Lyon, les 15, 16, 17 et 18 de ce mois, à huit heures du matin, et en outre à la préfecture les jeudi 23 et samedi 25 juillet, à midi.

difformités d'un squelette. De là, en Italie, des libretti absurdes et des partitions sublimes.

La partition de *Belisario* n'est certes pas une des moins remarquables de Donizetti. A côté de réminiscences et d'imitations peu déguisées se trouvent quelques morceaux d'un excellent effet et d'une inspiration sinon profonde à la manière de Rossini ou de Meyerbeer, du moins d'un bonheur incontestable et vivement saisissant. En général, dans les partitions de Donizetti comme dans celles de beaucoup de compositeurs italiens actuels, il faut distinguer et les morceaux purement de pacotille et de remplissage et les morceaux écrits pour les connaisseurs et aussi pour la gloire de l'auteur. Il suffit en Italie, pour le succès d'une partition, de deux ou trois morceaux saillants et en relief. Aussi n'en comptons-nous que trois ou quatre, dans *Belisario*, d'une inspiration vraiment élevée: un duo et un sextuor final au premier acte; un duo et un trio au second acte. Le reste ressemble à tout et n'a de valeur que par ces mélodies gracieuses que trouvent tout naturellement les Italiens, et qui, importées chez nous, ont un air d'originalité, quand elles ne sont au fond que la reproduction de cette phraseologie musicale qu'on retrouve dans des milliers de partitions de second ordre. Mais nous louerons Donizetti d'avoir beaucoup fait pour l'art en écrivant *Belisario*; les morceaux que nous avons cités sont pleins de puissance et de sentiment.

Dans le duo du second acte, entre Belisaire et sa fille, nous avons retrouvé cette mélancolie si naïve et si touchante de Bellini. Rien de plus suave en effet que cette élégie à deux voix, et quand on rapproche ce duo du sextuor final, on ne peut convenir qu'il n'y ait dans le talent de Donizetti une grande flexibilité à peindre les passions tendres comme les passions violentes. Le trio entre Belisaire, sa fille et Alamir est d'une coupe des plus originales, qui n'exclut point cependant la sensibilité et la profondeur. Quant au duo du 1^{er} acte, nous en préférons le style à celui des *Puritains*, beaucoup trop en dehors et sentant trop l'air de *Bravura*. La cavatine du ténor, pour ressembler à beaucoup de cavatines du même genre, n'en est pas moins du plus bel effet, bien que l'art pur ait souvent peu de

— L'administration des *Courriers du Commerce* a l'honneur de prévenir le public que le départ pour Paris des voitures à six roues, annoncé pour le 15 du courant, sera retardé pour cause d'achèvement des accessoires des voitures construites à Paris pour ce service.

De nouveaux avis et de nouvelles affiches indiqueront le jour et l'heure du prochain départ.

— On écrit de Vienne (Isère), 4 juillet :

L'approche de la foire de Beaucaire a réveillé notre place et donné l'élan aux fabricants découragés. Des acheteurs assez nombreux sont venus s'approvisionner cette semaine de ces marchandises communes qui trouvent toujours à Beaucaire un écoulement si rapide. Ceux ne nos concitoyens qui ont l'habitude de tenir cette foire s'y préparent avec activité. Ce n'est pas seulement à Vienne que cette réaction d'un bien-être que nous souhaitons durable s'est opérée; elle a été simultanée dans toutes les villes manufacturières, Elbeuf, Sedan, Carcassonne, Lodève, etc. L'issue de la foire, en fixant le cours des draperies, tranchera pour tous la question d'une bonne ou mauvaise campagne, et servira de règle aux transactions de l'année.

La foire Vergnion, près Vienne, où se tient annuellement un marché aux laines assez considérable, a été assez bonne. Les suints ont été vendus au cours de 60 et 65 f. le quintal, prix de l'an passé. On dit que généralement les laines grasses sont peu chargées.

— Vendredi dernier, dans l'après-midi, la cloche d'alarme avait mis en émoi tous les habitants de Grenoble: le feu venait de se déclarer à la salle d'artifice située au-dessus de la porte de France, et menaçait d'envahir toutes les maisons voisines. Notre population ouvrière, les soldats de la garnison, la compagnie d'artillerie, officiers en tête, accourus sur le lieu du sinistre, ont constamment rivalisé de zèle. Parmi nos autorités, nous avons remarqué M. le colonel commandant la place et MM. les adjudants, MM. les commissaires de police et leurs agents. Il suffit de dire que nos sapeurs-pompiers se trouvaient à leur poste, pour nous dispenser de faire leur éloge.

Voici maintenant à quelle cause on attribue ce sinistre. Il paraît que les ouvriers artificiers, occupés à confectionner les pièces qui devaient servir au feu d'artifice qui doit se tirer pour les fêtes de juillet, avaient laissé exposée au soleil, pour la faire sécher, une composition qui s'est enflammée spontanément. Le feu s'était communiqué à quelques fusées qui avaient fait explosion, et les ouvriers alors présents dans l'atelier s'étaient empressés d'étouffer ce commencement d'incendie et d'empêcher toute communication avec d'autres matières inflammables, puis s'étaient retirés pleins de sécurité; mais leurs précautions avaient été sans doute mal prises, car, peu de temps après leur départ, une nouvelle explosion eut lieu, et celle-ci, bien plus grave que la première, a amené la destruction totale de l'édifice. Fort heureusement personne n'a été blessé, et la perte matérielle est peu considérable. (*Patriote des Alpes*.)

Paris, le 7 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Plusieurs journaux ont annoncé que les conseils-généraux seraient convoqués pour le 20 juillet; jamais il n'a été question d'une convocation aussi rapprochée. Ne faut-il pas donner à MM. les députés et à MM. les pairs, dont beaucoup sont membres de nos assemblées départementales, le temps de se reposer un peu des fatigues de la session? Cette année pas plus que précédemment les conseils-généraux ne seront réunis avant le 20 août.

— Le *Temps* rapporte aujourd'hui, comme un bruit qui courait hier soir à l'Opéra, que M. Barennes, premier président à la cour royale de Grenoble, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. de Broé. On ajoutait que M. Abattucci, membre de la chambre des députés et président de chambre à la cour royale d'Orléans, serait nommé premier président à la place de M. Barennes.

D'autres personnes prétendent que M. Martin (du Nord), en refusant pour lui le fauteuil que M. Vivien lui avait offert, l'a sollicité pour M. Nepveu, premier président de la cour royale de Dijon.

chose à voir en pareilles compositions. Là, la voix du chanteur est tout, si la peinture des sentiments et des passions y entre souvent pour fort peu.

En somme, la partition de *Belisario* est une œuvre remarquable et où les dilettanti peuvent trouver d'amples jouissances, de quoi satisfaire leurs exigences musicales. Le style en est large, chaleureux et par instants profond. On sent là des passions qui parlent un langage noble et élevé, des sentiments qui se développent d'une manière vraie et émouvante, et nous sommes heureux d'avouer que toutes les beautés de cette partition ont été vivement appréciées dès la première audition, tant l'éducation musicale a fait de progrès dans les masses depuis quel-que temps.

Arrivons maintenant à l'exécution qui a été des plus remarquables et qui a dépassé de beaucoup notre attente. Chanteurs, chœurs et orchestre ont fait leur devoir comme depuis longtemps nous ne l'avions vu.

M. Antognini possède une fort belle voix de ténor, et ajoutez à cela une excellente méthode. Il serait difficile de chanter le rôle d'Alamir avec plus de verve et de chaleur que le fait ce ténor. Sa voix, qui est toute de poitrine, a une souplesse et une puissance des plus remarquables. Il a dit plusieurs parties de son rôle, entr'autres la cavatine, de manière à mériter d'unanimes applaudissements.

M. Zucconi, première basse taille, a chanté le rôle de Belisaire avec un charme et une ame dignes des plus grands éloges. Sa voix n'a pas une grande sonorité, mais elle est moelleuse et d'une égalité parfaite; le grand mérite de cette voix, c'est surtout l'intonation et la sensibilité qui la caractérise à un degré des plus rares.

Mlle Gariboldi, dont la voix a beaucoup de mordant et d'ampleur, s'est fait vivement applaudir dans le rôle d'Irène, fille de Belisaire. Ce qui distingue cette voix, c'est une grande audace à attaquer les passages les plus scabreux, et, il faut le dire, c'est toujours avec le plus grand bonheur qu'elle sort des passages difficiles. Puis il y a dans cette voix une vibration délicieuse qui n'est donnée que par la chaleur de l'ame. Aussi est-ce une

— Le *Capitole* a voulu broder, comme c'est son habitude à propos de toutes les nouvelles, la scène très-réelle qui a eu lieu au Luxembourg au sujet de la demande de translation des cendres de Charles X à Saint-Denis; il y a fait figurer M. de Montbazou qui est mort en 1836.

— Le prince de Canino (Lacien Bonaparte) est mort à Viterbe (Italie) le 29 juin; il était âgé de 66 ans.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 7 JUILLET 1840.

Une forte réaction en baisse a eu lieu aujourd'hui sur les consolidés; elle a commencé à Tortoni où le 3 est tombé successivement jusqu'à 86 20; au moment de l'ouverture, il était cependant remonté à 86 30, et le premier cours au parquet a été 86 25. Après l'ouverture, il y a eu d'abord une légère amélioration, et on a fait au parquet 86 35; mais presque de suite la rente a fléchi de nouveau, et elle est tombée à 85 90; elle est presque aussitôt remontée à 86 20, et elle a fermé à 86 10.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 7 juillet.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. DE LAPLACE lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Rouen. Il conclut à l'adoption du projet. (Voir ce rapport.)

M. PORTALIS présente le rapport du projet de loi relatif à l'organisation du tribunal de première instance. Il propose une nouvelle rédaction.

Trois membres sont nommés pour examiner les titres de M. le comte Foy, fils de l'illustre général, lequel demande, en vertu d'une promotion précédente, à prendre place sur les bancs de la pairie.

Il est quatre heures.

Rapport de la commission chargée d'examiner le chemin de fer de Paris à Rouen.

M. DE LAPLACE, RAPPORTEUR.

Le projet relatif au chemin de fer de Paris à Rouen a été l'objet d'un sérieux examen de la part de la commission que vous avez investie de ce soin. Envisageant la question sous son point de vue le plus élevé, elle a dû considérer d'abord l'intérêt général du pays, puis descendre aux intérêts des localités, dont elle ne s'est pas moins préoccupée. Elle m'a chargé de ne vous dissimuler aucune des appréhensions que peut faire naître l'exécution de ce projet, comme aussi de mettre sous vos yeux les espérances que d'un autre côté il était possible de concevoir....

Après quelques observations générales sur l'utilité des chemins de fer, M. le rapporteur continue ainsi :

Il n'y a peut-être pas eu, Messieurs, de question plus débattue depuis deux ans que celle qui s'est agitée à propos de la préférence à donner à l'une des directions rivales qui se disputaient le chemin de fer de Paris au Havre par la sommité des plateaux de la Normandie ou par la vallée. Aux yeux des chambres et du gouvernement, cette préférence reste acquise au tracé des plateaux, et malgré la retraite toute récente de la compagnie qui voulait l'entreprendre et l'espèce de délavement qu'elle a pu jeter sur les études et les travaux d'art de ce tracé, M. le ministre des travaux publics ne craint pas de déclarer encore aujourd'hui cette ligne préférable, en présentant aux chambres la loi actuelle, par laquelle il vient cependant leur proposer de donner leur assentiment à un projet qui comporte la direction des vallées. Cette situation a fait d'autant plus réfléchir votre commission, qu'elle a toujours voulu voir dans le chemin de Paris à Rouen la première section de celui du Havre, et elle est convaincue que telle doit être aussi votre opinion.

Nous avons entendu d'abord les fondateurs de la société qui se forme pour l'exploitation du chemin, puis les représentants de la ville de Rouen dans les personnes de son honorable maire et de plusieurs membres de son conseil municipal, qui nous ont demandé à venir présenter leurs observations. Les intérêts des uns et des autres tendent au même but, et le premier besoin de Rouen, sans contredit, est d'avoir son chemin de fer et le plus tôt possible. Les villes manufacturières d'Elbeuf et de Louviers, intéressées à la proximité du chemin de fer, veulent aussi être entendues. La compagnie, interpellée sur les raisons qui pouvaient lui faire préférer les vallées, ne nous en a point fait mystère et a répondu que cette ligne traversait plusieurs centres d'industrie qui avaient une importance de produits pour elle, et qu'elle faisait en ces points concurrence à la Seine. Priée de s'expliquer sur le motif qui l'a empêchée d'en-

chose charmante à entendre que les duos chantés par Mlle Gariboldi et M. Zucconi.

Pour Mme Marziali, nous l'attendrons, pour la juger, dans un rôle moins ingrat que celui de la femme de Belisaire. Cette cantatrice, certes, ne manque ni d'art ni de verve, mais sa voix est un peu voilée et n'a pas beaucoup d'ampleur. Disons aussi que ce rôle, écrit pour Mme Unger, soprano des plus élevés, se maintient continuellement dans les notes hautes, ce qui donne à ce chant quelque chose de tourmenté quand il n'est pas dit par une voix très-élevée. Cependant, à la seconde représentation, Mme Marziali, plus rassurée, a attaqué avec plus de précision son grand air du premier acte et le final du troisième. Aussi a-t-elle été plus applaudie.

M. Olivetti, baryton, a peu de chose à chanter dans le rôle de Justinien; mais il nous a semblé posséder une voix assez mordante.

Quant aux rôles secondaires, ils ont été convenablement chantés. Somme toute, cette troupe italienne, qui est la meilleure que nous ayons encore entendue à Lyon, possède des sujets d'un talent incontestable, et doit nécessairement obtenir beaucoup de succès. A la première représentation, le public qui était nombreux s'est laissé aller jusqu'à l'enthousiasme.

L'orchestre, contre son habitude, a accompagné moins fort et a marché avec plus de précision, sauf quelques accords qui ont été mal frappés dans les récitatifs. On sent que ce qui manque surtout à cet orchestre c'est l'art des nuances, ce qui empêche les instruments de se joindre ensemble de manière à former un ensemble compacte et harmonieux.

MM. les musiciens de l'orchestre semblent s'occuper trop exclusivement de leur partie et fort peu écouter les autres instruments. De là, manque de sentiment dans l'ensemble et un décau qui mériterait souvent mieux qu'une critique. Ce que nous disons là est pour la manière vraiment déplorable avec laquelle depuis quelque temps sont traitées les œuvres de Meyerbeer et d'Halevy. Puissent les artistes italiens rappeler un peu ces messieurs au sentiment du beau, et de nouvelles partitions réveiller leur talent qui semblait fort tourner au sommeil! Z.

treprendre la voie jusqu'à la mer, elle dit que l'entreprise aurait paru trop colossale et n'aurait pu attirer aussi bien les capitaux, dont la masse devrait être plus grande et dont la confiance aurait diminué. Quant à elle, loin de s'en effrayer, elle proteste de son désir d'exécuter la seconde partie du chemin et fait valoir, à l'appui de son dire, les clauses de l'article 6 du projet de loi, auxquelles elle a consenti dans ce but sur l'invitation du ministre des travaux publics, et qui l'obligent, dans le cas où ultérieurement une autre compagnie offrirait de faire à ses frais le prolongement du chemin de fer de Paris à Rouen jusqu'au Havre, comme dans le cas où ce prolongement serait exécuté aux frais de l'Etat, à faire à frais et profits communs la partie comprise entre le point d'embranchement, sur la ligne de Paris à Rouen, et la limite de la commune de Rouen à Deville, c'est-à-dire la traversée de Rouen, de manière que les deux chemins n'en forment qu'un seul sans solution de continuité. Le même article autorise dans ce cas le ministre à consentir, au nom de l'Etat, à la compagnie un prêt de 4 millions.

M. le rapporteur, après avoir fait ressortir la nécessité du prolongement jusqu'au Havre, examine la constitution de la compagnie, les garanties qu'elle présente et la nature du concours que lui accorde l'Etat.

Nous ferons remarquer, dit le rapporteur, que c'est la première fois que l'Etat intervient de prime abord et à titre d'encouragement pour concourir à l'établissement d'un chemin de fer. Dans la loi que vous avez votée ces jours derniers, il ne fait que venir au secours d'entreprises déjà commencées qu'il relève en quelque sorte de leurs ruines. Aujourd'hui, il fait plus et s'engage pour former l'entreprise. Dans l'état où se trouve en ce moment l'esprit d'association en France, nous sommes loin de blâmer cette innovation; nous y applaudissons, au contraire. Le mode de concours de l'Etat est ici un prêt de 4 millions qui ne devra être fait à la compagnie qu'après la réalisation et l'emploi d'une somme de 36 millions qui constitue son capital social. Tel est l'objet des art. 1, 2 et 3 du projet de loi. Le gouvernement avait proposé d'abord une combinaison de la prise d'actions et du prêt, jusqu'à concurrence de 7 millions pour la prise d'actions et de 7 millions également pour le prêt. La chambre des députés a pensé que l'Etat ne saurait sans inconvénient intervenir dans l'administration d'intérêts privés, et s'est prononcée pour un prêt pur et simple. Votre commission ne peut que vous engager à adhérer à cette disposition.

Messieurs, dit M. le rapporteur en terminant, le terme très-rapproché de la session n'a point empêché votre commission d'apporter tous ses soins à remplir la mission que vous lui avez confiée. Elle a entendu tous les intérêts; elle les a pesés avec scrupule. Dans cet examen de la loi, les opinions dans son sein n'ont pas été un moment partagées; elle a trouvé des inconvénients au projet du chemin par la vallée, qu'elle a dû vous signaler. Il fallait commencer et elle s'est déterminée à vous proposer l'adoption du projet de loi.

Il dépendra, au reste, du gouvernement, par la résolution que nous l'invitions à prendre dans la session prochaine, de hâter l'exécution du passage du chemin dans Rouen et sa continuation vers le Havre, et de faire tomber les craintes que nous avons manifestées avec une sollicitude que vous approuverez sans doute pour des intérêts qui ne sauraient être trop protégés.

REVUE DES JOURNAUX.

Les journaux se préoccupent du traité de commerce qui est sur le point de se conclure entre la France et l'Angleterre. Des obstacles imprévus ont fait différer l'adhésion des signataires. Quels sont ces obstacles? portent-ils sur l'abaissement du droit de sortie à l'exportation des soies grêges? sont-ils relatifs à de nouvelles réclamations que les fabricants de faïences françaises auraient fait entendre contre l'abaissement des droits sur les faïences étrangères? C'est ce dernier motif qui est allégué par le *Courrier* que ses relations avec l'ambassade anglaise mettent à même d'être bien informé:

La seule difficulté un peu sérieuse qui se fût élevée concernait les droits à établir sur les poteries, le gouvernement anglais ayant renoncé à la réduction qu'il demandait dans les droits de sortie que les soies grêges ont à supporter.

Mais le *Courrier* ajoute que cette difficulté, qui s'est réellement élevée, n'existe plus.

Cette difficulté, dit-il, paraît être en ce moment aplanie. Le gouvernement français, qui avait eu le tort de se montrer trop accessible aux prétentions de certains industriels, sans revenir complètement sur son erreur, a fait du moins des concessions suffisantes, et nous avons tout lieu d'espérer que le traité sera bientôt signé par lord Palmerston. Quant à M. Thiers, on assure qu'il l'eût signé à l'instant même, si les commissaires anglais n'avaient cru que les modifications apportées à quelques articles leur faisaient un devoir d'en référer à leur gouvernement. M. Porter est parti ce soir pour Londres où il va rendre compte de ce qu'il a fait. Nous avons confiance, quant à nous, dans la loyauté ainsi que dans le bon sens du cabinet anglais, et nous regardons le traité comme conclu.

Le *Courrier*, dans un autre article, s'attache à justifier le maintien du faible droit établi sur les lins anglais à l'importation.

Pense-t-on, dit-il, qu'en repoussant par un droit prohibitif les fils de lin que l'Angleterre nous envoie, on servirait notre industrie? Les tisserands de la Normandie n'emploient en ce moment que du fil anglais; c'est ce qui fait la perfection et le bon marché de leurs toiles. En augmentant le droit sur les fils, nous paierons donc les toiles plus cher. Notre agriculture en souffrira par contre-coup; elle vendrait ses lins à l'Angleterre qui ne viendrait plus les chercher dès qu'il lui sera interdit de vendre ses fils. Ainsi, le premier résultat d'une augmentation de droit sur les fils sera de fermer un débouché à nos agriculteurs et de diminuer le travail de nos tisserands.

Le *Commerce*, qui défend les intérêts manufacturiers, voudrait que le droit d'environ 4 0/0 fût élevé.

Ce que personne n'ignore, dit-il, ce que M. Thiers doit savoir, c'est que le *statu quo* est favorable à l'Angleterre et contraire à la France. L'Angleterre, sous l'influence d'un droit d'environ 4 0/0, continue à importer une masse de fils de lin sur nos marchés. A peine en recevons-nous autrefois; elle nous en envoie aujourd'hui pour quinze ou vingt millions de francs. Tandis que le maintien d'un droit si minime lui a permis de se créer un débouché aussi considérable sur notre sol, la France, au contraire, voit les exportations de ses principaux produits en Angleterre aller sans cesse en diminuant. Si l'on examine, par exemple, les faits accomplis pendant l'année 1839, on voit que les importations des fils en France se sont élevées de 58,000 à 68,000 quintaux métriques, tandis qu'au contraire les exportations de nos vins sont tombées de 1,453,000 hectolitres à 1,193,000, et celles de nos eaux-de-vie de 206,000 hectolitres à 154,000 seulement. Ces faits sont significatifs; ils montrent combien

l'état actuel des droits de douanes, perçus en France sur les fils de lin, en Angleterre sur les vins et les eaux-de-vie, nous est préjudiciable; ils montrent en même temps la nécessité de ne pas apporter de nouveaux retards à un traité destiné à modifier des droits qui nous sont aussi onéreux.

PROCÈS AU NOUVEAU-MONDE.

Le *Nouveau-Monde*, journal destiné à la propagation des idées fouriéristes ou phalanstériennes, était hier cité, en la personne de M. Laurent Herouville, son gérant, devant le tribunal de police correctionnelle (8^e chambre), comme prévenu d'avoir traité de matières politiques, bien que ce journal n'ait pas fourni de cautionnement. M. Mahon, avocat du roi, a donné lecture de plusieurs articles publiés dans le *Nouveau-Monde*; il soutenait que ces articles, dans lesquels il s'agissait du gouvernement des hommes, de l'organisation ou de la transformation de l'état social, traitaient nécessairement de matières politiques.

Me Sully de Leris, avocat du gérant, soutenait au contraire que ce n'était pas de la politique proprement dite que s'occupait le *Nouveau-Monde*, mais bien des doctrines sociales dans leur rapport avec le système phalanstérien. Au surplus, pour mettre nos lecteurs à même de se faire une opinion sur la question, nous leur soumettons quelques fragments du *Nouveau-Monde*:

« Les hommes désassociés sont des atomes qui se repoussent et nuisent à la solidité des rouages.

« La pauvreté, c'est une éruption malsaine dont la confluence détermine un grand mouvement fébrile.

« Une province malheureuse, c'est une partie souffrante qui fait souffrir les autres.

« Un peuple en révolution, c'est un membre cassé qui ne peut plus servir le corps.

« Les nations divisées d'intérêts sont des organes qui fonctionnent dans un ordre inverse.

« Les guerres sont des plaies saignantes qu'il faut guérir.

« Les préjugés, c'est un poison lent qui coule sourdement dans les veines.

« Un globe en subversion, c'est une femme chlorotique, pâle, languissante, qui se fane, qui dépérit, et dont l'intelligence s'étiolé.

« Un globe en harmonie, c'est une jeune fille fraîche et jolie, avec une âme noble et contente.

« Un globe, c'est un vaste domaine dont Dieu est le maître, dont l'homme est le gérant, dont le bien-être est le produit attractif.

« La destinée de l'homme c'est de régir sagement l'astre sur lequel il vit, de le coordonner à la beauté du grand tout de l'ordre universel, pour que l'humanité paie son tribut de religion et reçoive son salaire de bonheur. »

Voici maintenant un image du bonheur que les phalanstériens promettent à l'humanité :

« Le phalanstère, c'est un palais magnifique, entouré de riants jardins, séjour digne de l'homme, où tous les plaisirs de la ville, réunis aux jouissances de la campagne, récompensent les travaux des habitants associés. Là, il n'y aura ni pauvres délaissés, ni malades sans secours, ni vieillards sans appui. La femme n'aura pas besoin de vendre son honneur pour acheter un morceau de pain. Les enfants, élevés aux frais de l'établissement, suivront leurs vocations et développeront leurs facultés. La terre ouvrira ses trésors immenses à l'industrie sociétaire.

« Le premier phalanstère offrira tant de charmes, tant de résultats heureux, que les riches et les pauvres, les gouvernants et les gouvernés s'empresseront d'en couvrir les provinces, les empires et le globe tout entier. »

Le tribunal, jugeant que le *Nouveau-Monde* avait parlé politique, a condamné le gérant à un mois d'emprisonnement, 200 f. d'amende et aux dépens.

Nous devons ajouter qu'un journal ayant annoncé qu'un essai de phalanstère allait être fait aux environs de Paris, MM. Considérant et Payet écrivirent qu'un terrain vient d'être acquis, en effet, pour une expérience sociétaire, mais que cette année on ne s'occupera que de la préparation agricole et de la mise en valeur de ce terrain.

On lit dans l'Echo du Peuple de Poitiers :

Un journal quotidien destiné à défendre nos conquêtes révolutionnaires va se publier à Angers sous ce titre : *Le Précurseur du Peuple*. La rédaction en a été confiée à un homme que le parti patriote aime à voir dans ses rangs, à M. Peauger, ex-rédacteur en chef du *Progressif* de Limoges. Le *Précurseur* est destiné à rendre de grands services à la partie de la France qu'il a mission d'éclairer, d'initier à la vie politique. Des influences rétrogrades tendent avec une triste habileté à égarer l'esprit des populations en s'emparant des diverses branches de l'enseignement. C'est dans l'Ouest surtout que surgissent ces coupables manœuvres. Le *Précurseur* se propose de les démasquer et de les combattre, de répandre les principes démocratiques.

COMPARAISON DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU SYSTÈME DES POIDS ET MESURES.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en publiant quelques notes comparatives sur l'ancien système des poids et mesures, aboli depuis le 1^{er} janvier 1840, et le nouveau, mis exclusivement en vigueur par toute la France depuis la même époque. Nous nous attacherons principalement à comparer les mesures les plus usuelles et à en faire ressortir les rapports par des exemples d'un usage journalier, et pour avoir des comptes ronds, nous négligerons les fractions qui n'auront point d'importance.

Le pied vaut 33 centimètres; le pouce vaut 2 centimètres 3/4; la ligne vaut 2 millimètres 1/4; le mètre vaut 100 centimètres ou 1,000 millimètres, ou 3 pieds et 6 lignes 3/6 de ligne.

Voici les tailles exigées pour les différents services militaires : Les hommes de l'infanterie de ligne, de l'infanterie légère et les ouvriers d'administration doivent avoir au moins : 1 mètre 560 millimètres correspondant à 4 pieds 9 pouces 7 lignes 1/2.

Les sapeurs-pompiers de Paris : 1 mètre 625 millimètres, correspondant à 5 pieds.

Les élèves des écoles de cavalerie : 1 mètre 679 millimètres, correspondant à 5 pieds 2 pouces.

Les carabiniers : 1 mètre 761 millimètres, correspondant à 5 pieds 5 pouces.

Les cuirassiers : 1 mètre 733 millimètres, correspondant à 5 pieds 4 pouces.

Les dragons et les lanciers : 1 mètre 706 millimètres, correspondant à 5 pieds 3 pouces.

Les régiments d'artillerie et les pontonniers : 1 mètre 706 millimètres, correspondant à 5 pieds 3 pouces.

Les ouvriers d'artillerie et les escadrons du train : 1 mètre 693 millimètres, correspondant à 5 pieds 2 pouces 6 lignes.

Les ouvriers du génie et les soldats du génie : 1 mètre 706 millimètres, correspondant à 5 pieds 3 pouces.

Le train du génie et les équipages : 1 mètre 679 millimètres, correspondant à 5 pieds 2 pouces.

L'aune de Paris vaut 1 mètre 20 centimètres, la demi-aune 60 centimètres, le tiers d'aune 40 centimètres, le quart 30 centimètres, le demi-quart 15 centimètres, le seizième 7 centimètres 1/2, le trente-deuxième 3 centimètres et 8 millimètres.

Pour faire un habit d'homme ordinaire il faut donc 1 mètre 30 centimètres de drap de grande largeur. Pour une robe de soie de petite largeur, il faut 16 mètres 80 centimètres. Pour en faire une avec les étoffes dont on prend 8 aunes, il faudra 9 mètres 60 centimètres. Pour une chemise d'homme il faut 3 mètres, pour une chemise de femme 2 mètres 90 centimètres.

La toise vaut 1 mètre 95 centimètres.

L'arpent de Paris, qui était composé de 100 perches carrées de 18 pieds de côté et qui contenait une surface de 32,400 pieds, équivalait à 42 ares et 24 centiares, c'est-à-dire 21 mesures qui est la centième partie de l'are.

L'are vaut 100 mètres carrés, le centiare vaut 1 mètre carré. Ainsi l'arpent vaut 42 fois 100 mètres carrés, plus 21 fois 1 mètre carré.

Le myriamètre vaut 10,000 mètres, le kilomètre vaut 1,000 mètres, l'hectomètre vaut 100 mètres, le décamètre vaut 10 mètres.

Une lieue de poste équivalait à 3 kilomètres 89 hectomètres 3 décamètres, ou si l'on aime mieux 3,920 mètres, environ 11,642 pieds ou 1,940 toises.

La livre vaut 500 grammes, la demi-livre vaut 250 grammes, le quart de livre vaut 125 grammes, le demi-quart vaut 62 grammes.

On a permis aux marchands de remplacer l'once par 30 grammes.

On peut faire une demi-livre des trois ou quatre manières suivantes : 1^o un poids de 200 gr. et un de 50 gr.; 2^o deux poids de 100 gr. et un de 50 gr.; 3^o deux poids de 100 gr., un de 20 gr., deux de 10 gr., un de 5 gr., deux de 2 gr. et un de 1 gramme.

Une livre trois quarts vaut 875 grammes; le kilogramme vaut 2 livres ou 1,000 grammes; le grain vaut 6 décigrammes, c'est-à-dire six fois un poids équivalent à la dixième partie d'un gramme; le gros vaut un peu moins de 4 grammes; la demionce ou 4 gros vaut 15 grammes; le quart d'once ou 2 gros vaut 7 grammes 1/2.

Le litre contient environ 2 livres d'eau ou 2 bouteilles 1/2 de capacité ordinaire. Le litre se divise aussi, comme le mètre, en 100 parties; mais les seules mesures reçues sont le double décilitre ou cinquième partie du litre, le décilitre ou dixième partie, le demi-décilitre ou vingtième partie, le double centilitre ou cinquantième partie, et enfin le centilitre ou centième partie.

La chopine ou demi bouteille correspond par conséquent au double décilitre, au décilitre, au demi-décilitre et au double centilitre. Ceux qui s'obstineront à demander aux marchands une chopine devront donc lui faire remplir quatre mesures.

L'ancienne mesure appelée litron de Paris vaut 8 décilitres à peu près ou trois quarts de litre.

Les matières sèches telles que les grains, les légumes, etc., sont aussi vendues au litre; mais on se sert de mesures qui contiennent plusieurs litres, savoir : l'hectolitre qui vaut 100 litres; le demi-hectolitre qui vaut 50 litres; le double décalitre qui vaut 20 litres; le décalitre qui vaut 10 litres; le demi-décalitre qui vaut 5 litres. Le boisseau de Paris vaut 13 litres.

L'ancien setier dont on se servait pour les grains vaut 1 hectolitre 56 litres; le setier pour le sel, 1 hectolitre et 2 litres; le setier pour l'avoine, 1 hectolitre et 3 litres; le setier pour le charbon, 1 hectolitre et 4 litres; le muid pour le grain, 18 hectolitres et 73 litres; le muid pour le sel, 24 hectolitres et 98 litres; le muid pour l'avoine, 37 hectolitres et 46 litres.

Le stère est un châssis carré, sur ses quatre côtés, à un mètre de hauteur. On le remplit de bûches de bois coupées aussi à un mètre de longueur. Le décastère vaut 10 stères; le décistère vaut la dixième partie d'un stère.

La corde de port, qui formait un châssis de 8 pieds de long sur 5 pieds de hauteur, qu'on remplissait avec des bûches de 3 pieds 6 pouces, correspond à 4 stères plus 8 décistères.

L'autre corde, nommée de grand bois, était un châssis ayant 8 pieds de long sur 4 de hauteur, qu'on remplissait de bûches coupées de 4 pieds de longueur; elle correspond à 4 stères, plus 4 décistères. Enfin, la voie de bois ordinaire correspond à 9 décistères.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

CURE DES HERNIES.

Parmi les découvertes qui méritent particulièrement l'attention des praticiens, des pharmaciens et des malades, nous devons signaler la méthode de M. PIERRE SIMON pour la guérison radicale des hernies ou descentes, rendant les bandages et les pessaires inutiles, sans aucun dérangement ni régime, approuvée par l'Académie royale de Médecine de Paris. En conséquence, dans l'intérêt de l'humanité, nous nous empressons de recommander cette importante découverte, et nous ne saurions cesser d'en propager l'utile connaissance. (Voir les deux lettres suivantes.)

Monsieur PIERRE SIMON, bandagiste-herniaire.

En lisant dans un journal du département l'annonce de votre spécificité pour la guérison radicale des hernies, je vous déclare franchement que je croyais lire le texte d'un charlatan, ayant toujours considéré les hernies comme incurables, d'après l'avis des médecins que j'avais consultés. Néanmoins, affecté d'une hernie inguinale depuis cinquante-cinq ans, dont je fus atteint à l'âge de vingt ans (maintenant j'en ai soixante-quinze), et fatigué de souffrir depuis si longtemps, je me déterminai à vous faire la demande de votre instruction dans laquelle je vis un grand nombre d'attestations très-respectables dont la lecture m'inspira de la confiance en dissipant mes doutes; je vous fis la demande d'un traitement propre à ma guérison.

Aujourd'hui, Monsieur, je suis heureux de vous annoncer que votre spécificité a produit sur moi des effets admirables, et, grâce à vos talents trop longtemps ignorés, la hernie dont j'ai été victime pendant cinquante-cinq ans est entièrement disparue. Je suis enfin délivré de toute pression de bandages, appareil aussi dégoûtant que pénible à supporter.

J'ai fait part de ma guérison à plusieurs docteurs distingués qui avaient eu connaissance de ma maladie; ils se sont convaincus eux-mêmes de l'efficacité de votre spécificité sur ma personne même, et ils m'ont dit qu'ils s'empresseraient de le recommander aux personnes qu'ils sauraient en avoir besoin, tant il est vrai que la puissance des faits est plus authentique que les paroles.

Dans l'intérêt de l'humanité, et pour témoigner ma reconnaissance, Monsieur, je vous autorise à faire imprimer cette lettre et à lui donner toute la publicité que vous lui jugerez convenable.

Agréez, Monsieur Simon, l'expression de ma plus vive reconnaissance et l'assurance de mes sentiments très-distingués.

Signé LECLERC, ancien juge de paix.

A Tournai, département de la Dordogne, le 24 novembre 1839.

Monsieur PIERRE SIMON, aux Herbières.

J'ai l'avantage de vous faire part du résultat de votre spécifique. A peine étais-je arrivé aux deux tiers de mon traitement, que j'étais sûr de ma guérison. Pour avoir une guérison plus parfaite, j'ai continué mon traitement conformément à l'ordonnance, et je suis très-bien guéri. Je suis âgé de quarante-six ans, et depuis six ans j'avais une hernie au côté droit.

Vous pouvez joindre cette lettre aux respectables certificats qui figurent dans vos imprimés, je vous le permets avec plaisir. Je compte aller à Paris dans le mois prochain. J'aurai l'honneur de voir M. le directeur du journal *le Siècle*, et dans l'in-

térêt de l'humanité, je le prierai de faire insérer dans un de ses numéros un article que je vais rédiger, dans lequel je ferai connaître le mérite de votre découverte.

Recevez, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Signé CHORON, marchand de fer.

A Crépy, département de l'Oise, le 30 novembre 1839.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée gratis, franc de port, par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies. S'adresser à l'auteur, M. PIERRE SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbières, département de la Vendée. (Donner l'adresse amplement et très-lisible. — Affranchir.)

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 juillet 1840 sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 7 JUILLET.

Trois pour cent	86 5
Quatre pour cent	106 75
Cinq pour cent	118 90
Actions de la banque	3765

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2258)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS,

Notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES.

Dans la salle des criées des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, au 2^e.

D'un Fonds de Brasserie de Bière.

Le mardi 14 juillet 1840, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de brasserie de bière situé à Lyon, rue de Condé, n° 16, appartenant à M. Vivien, limonadier, place des Célestins.

Mise à prix 6,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges contenant l'inventaire des objets composant le fonds à vendre.

MÊME ÉTUDE.

Salle des notaires, située à Lyon, quai St-Antoine, 31, au 2^e.

VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

D'UNE MAISON DE CAMPAGNE

Située à Limonest.

Le mardi 21 juillet 1840, à dix heures du matin, dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, il sera procédé à la vente aux enchères d'une propriété située à Limonest, sur le chemin de l'église, au hameau du Puy-Gigot et Cuminat, très-près de la grande route où passent les omnibus. Cette propriété se compose de deux maisons formant cinq pièces, avec cave, greniers, fenil et écurie, cuve, pressoir et puits, et d'un terrain d'une étendue de 2 hectares 32 ares, contigu à la maison, cultivé en jardin, terre labourable, vigne et luzerne; ce terrain est de première qualité.

Mise à prix 15,000 fr.

Pour voir la propriété, s'adresser sur les lieux à M^e veuve Perret, propriétaire.

Pour les renseignements et pour traiter à l'amiable, avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e veuve Perret, à M^e Darmès, notaire à Lyon, et à M^e Bolo, notaire à Limonest. (2256)

ANNONCES DIVERSES.

(8500)

A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ à une lieue de Lons-le-Saunier. La route de Louhans la traverse. Elle produit un revenu de 1,000 fr., et est susceptible de recevoir de grandes améliorations.

S'adresser à M. Bienvenu, à Châtillon-les-Dombes. M. Bienvenu a tout pouvoir pour la vente.

(8504)

A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé et éclairé au gaz, rue Célu, n° 4, près la barrière Saint-Laurent, montée du Boulevard, à la Croix-Rousse. S'y adresser.

(8501)

A vendre ou à louer.

L'ÉTABLISSEMENT DU JARDIN NAUTIQUE,

Situé chemin du Sacré-Cœur, à l'extrémité de la rue Moncey, à la Guillotière.

Cet établissement se compose de belles plantations pour la promenade, de vastes bassins avec douze nacelles pour la promenade sur l'eau et pour des jeux nautiques, de constructions pour café, habitation, hangar, etc., etc.; d'une machine hydraulique avec son manège, et enfin d'emplacements pour danses et jeux de toute espèce.

Il y a un très-long bail.

S'adresser audit établissement.

(8506)

A vendre.

UN BATIMENT EN BOIS de forme circulaire, ayant 30 mètres de circonférence (soit 10 mètres de diamètre), avec les châssis vitrés qui en dépendent.

S'adresser rue Masson, impasse Pitrat.

COMPAGNIE LYONNAISE

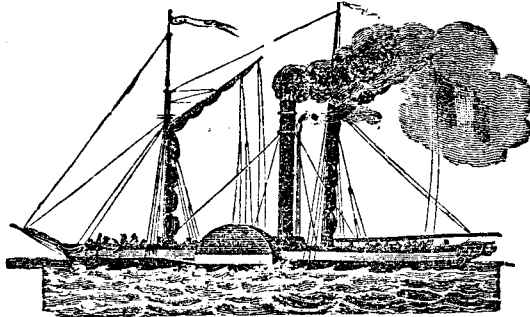
du balayage et du nettoyage particuliers.

L'administration de la Compagnie lyonnaise du balayage a l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge de faire enlever à des prix très-modérés les décombres, débris de maçonnerie, mâchefers et autres objets que les ordonnances de police défendent de déposer sur la voie publique. Elle traite ces abonnements à l'année, au mois ou au voyage.

La Compagnie se charge également du curage à fond des fosses d'aisance. Elle répond de toutes les contraventions qui peuvent résulter de ce travail. Elle prend à prime fixe les abonnements pour le balayage des maisons, ou elle prend en compensation la valeur des fosses d'aisance des maisons abonnées, tenant compte au propriétaire de la différence de prix, si la valeur de la fosse excède la prime due pour le balayage.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau de la Compagnie, place de la Platière, 2. (8505)

SERVICE DES BASSES EAUX DE LA SAONE.

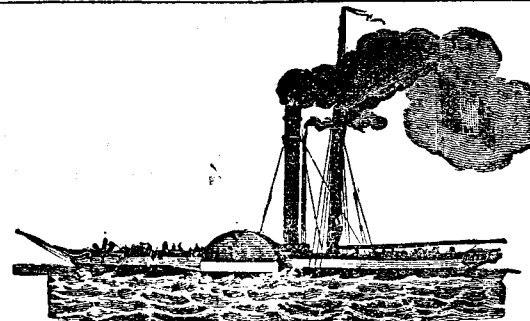


LES PAPIN N^{os} 2 ET 3

SONT LES SEULS

BATEAUX A VAPEUR EN FER ET A BASSE PRESSION

Qui font le service de LYON à CHALON, sans changer de bateau.



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX;

Pour AVIGNON.—1^{re}, 20 f.—2^e, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7381)

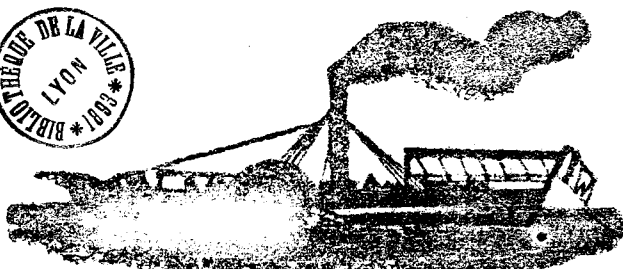
Depuis 12 années,

M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13, EXPÉDIE, VEND EN GROS ET EN DETAIL, les EAUX MINÉRALES NATURELLES de Chateldon, Vichy, Mont-d'Or, Seltz, Contrexville, Vals, Saint-Galmier, Saint-Alban, Uriage, Bonnes, Barèges, et autres, dont il est dépositaire, ainsi que le prouvent les certificats d'origine de ces eaux. Il tient aussi le dépôt des Eaux minérales artificielles gazeuses, et les vend prix de fabrique. (2799)

SERVICE SPÉCIAL DE VOYAGEURS

ENTRE

VALENCE ET LYON.



LES BEAUX

BATEAUX A VAPEUR

l'Aigle et la Sylphide,

Avantageusement connus par la commodité de leurs emménagements et supériorité de leur marche,

Commenceront le 1^{er} juillet leurs départs journaliers:

De VALENCE, à trois heures du matin;

De LYON (quai de la Charité), à onze heures du matin.

Ces bateaux prendront terre dans les ports intermédiaires. (7382)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité.

(7365)

(8454)

SEUL DÉPOT,

A Lyon, chez M^e veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n° 7, des articles renommés de la maison Rousseau, de Paris.

L'Eau dorée teint réellement, sans préparations, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

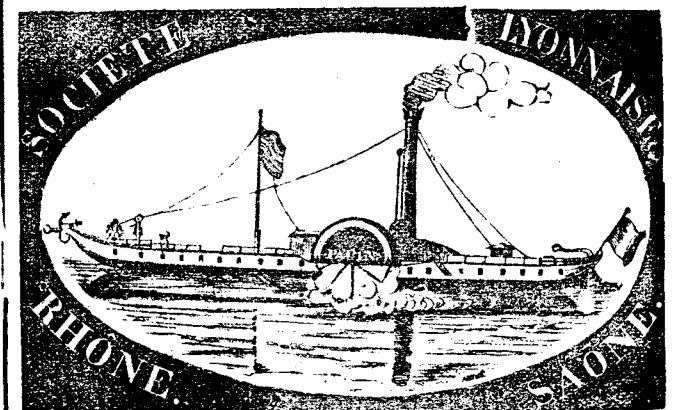
La Pommade grecque, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

La Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'Eau rose de la Cour, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article.



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.



Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2773)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.